



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

**PROCÈS-VERBAL DE LA 144^E RÉUNION DU CCEK
(APPROUVÉ)**

DATES : Les 3 et 4 juin 2015

LIEU : Aquarium du Québec, salle la Petite Ourse, Québec

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Michael Barrett, président
Betsy Palliser, vice-présidente

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel
France Roussel

Nommées par le gouvernement du Québec :

Paule Halley
Sylvie Létourneau
Julie Samson

Secrétaire exécutif :

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement :

Nancy Dea

SONT ABSENTS :

Joseph Annahatak, nommé par l'ARK
Line Choinière, nommée par le gouvernement du Canada

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 144^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h 15, le 3 juin 2015, à l'Aquarium du Québec, située à Québec. Le président invite les membres à présenter leurs modifications de l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 144^e réunion du CCEK se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux des 142^e et 143^e réunions ainsi que de la conférence téléphonique du 7 mai 2015

3. Affaires découlant de la 143^e réunion et correspondance

- a) Camps de pourvoirie abandonnés
- b) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada
- c) Activités minières sur les terres adjacentes aux terres de la catégorie I
- d) Commentaires sur l'autorisation délivrée par l'administrateur fédéral concernant le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel
- e) Groupe de travail du MDDELCC sur la participation publique – Analyse du site Web de la CCEK

4. Budget, secrétariat et membres

- a) Budget
- b) Plan d'action quinquennal 2015-2020
- c) État d'avancement des dossiers actifs du CCEK
- d) Rapport annuel du CCEK 2014-2015
- e) Site Web du CCEK

5. Évaluation environnementale au Nunavik

- a) Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ
- b) Dépliant sur les processus d'évaluation environnementale au Nunavik
- c) Évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux divers processus
- d) Renforcement du processus provincial d'évaluation environnementale

6. Modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement

7. Activités minières

- a) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance
- b) Projet concernant les éléments des terres rares
- c) Colloque sur le développement minier 2015, Kuujuaq
- d) État d'avancement du dossier concernant le site minier Asbestos Hill

8. Travaux du BAPE et du CCEK sur la filière uranifère

9. Loi sur les mines – projet de règlement

10. Plan Nord

- a) Aires protégées

b) Documents liés à l'état d'avancement du Plan Nord

11. État d'avancement des travaux sur l'acceptabilité sociale du MERN

12. Gestion des matières résiduelles

a) Tournée d'inspection des communautés par le MDDELCC

b) Projets pilotes réalisés dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs

c) Recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik

13. Divers

a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

b) Information sur l'Institut nordique du Québec

14. Dates et lieux des prochaines réunions

2. Adoption des procès-verbaux des 142^e et 143^e réunions ainsi que de la conférence téléphonique du 7 mai 2015

Les membres passent en revue les procès-verbaux des 142^e et 143^e réunions ainsi que de la conférence téléphonique du 7 mai 2015 et font part de leurs commentaires. Les procès-verbaux de la 142^e réunion et de la conférence téléphonique du 7 mai 2015 sont adoptés à la suite de modifications. L'adoption du procès-verbal de la 143^e réunion a été reportée à une date ultérieure.

3. Affaires découlant de la 143^e réunion et correspondance

a) Camps de pourvoirie abandonnés

Le 8 mai 2015, le CCEK a transmis une lettre à M. Jacob Martin-Malus, directeur général de la Direction générale du développement et des opérations régionales au sein du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour demander à ce que le CCEK soit consulté par le groupe de travail sur les camps de pourvoirie abandonnés formé par le ministère. Le 25 mai 2015, un échange entre le CCEK et M. Miles Smart, secrétaire-trésorier associé du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP), a indiqué qu'il n'y avait rien de nouveau pour le moment dans ce dossier. Le CCCPP participe au groupe de travail du MFFP.

b) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

Le CCEK a reçu le 7 avril dernier une réponse de l'administrateur fédéral, M. Ron Hallman à une lettre du CCEK, datée du 15 février 2015, concernant la nécessité de poursuivre les travaux de nettoyage des sites de la ligne Mid-Canada au Nunavik. M. Hallman a expliqué que, bien qu'il reconnaisse l'importance de ce dossier, il ne relève pas du mandat de l'administrateur fédéral. Il suggère toutefois de porter ce dossier à l'attention de M. Jaime Pittfield, sous-ministre adjoint du ministère de la Défense nationale. Le 27 avril 2015, l'administrateur fédéral a donc transmis par courriel notre lettre à M. Pittfield ainsi qu'une copie de l'avis du CCEK daté du 3 mai 2012 concernant la réalisation d'une troisième phase de nettoyage de la ligne Mid-Canada.

c) Activités minières sur les terres adjacentes aux terres de la catégorie I

Le 13 mai 2015, un courriel a de nouveau été transmis à M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toujours dans le but de savoir comment son ministère traitait les activités minières qui ont lieu sur les terres adjacentes aux terres de la catégorie I. Le CCEK n'avait toujours pas reçu de réponse à sa lettre du 17 janvier 2014.

d) Commentaires sur l'autorisation délivrée par l'administrateur fédéral concernant le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel

Le 21 avril 2015, le CCEK a transmis une lettre à l'administrateur fédéral, M. Ron Hallman, afin de lui faire part de ses commentaires concernant les documents administratifs utilisés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour approuver le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel à la baie Déception. Le CCEK a porté notamment à l'attention de M. Hallman l'absence d'une description du projet, de références administratives et d'une présentation claire des conditions dont était assortie l'approbation initiale du projet ainsi que les modifications apportées à la nouvelle lettre d'autorisation du projet.

e) Groupe de travail du MDDELCC sur la participation publique – analyse du site Web de la CQEK

À la 143^e réunion du CCEK, les membres ont demandé que le site Web de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) soit examiné, avant la prochaine réunion du groupe de travail du MDDELCC sur la participation publique, afin de voir si des modifications pourraient y être apportées dans le but d'améliorer la

participation du public et l'accès à l'information dans le cadre du processus provincial d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du chapitre 23 de la CBJNQ. L'analyste en environnement du CCEK présente les résultats de l'analyse et les membres discutent de divers aspects du site Web de la CCEK pouvant être bonifiés. Les commentaires du CCEK pourront éventuellement être transmis lors de la prochaine réunion du groupe de travail du MDDELCC.

Les membres sont informés que le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ) a produit un document intitulé «L'acceptabilité sociale dans le contexte du territoire de la Baie James sur l'amélioration de la participation du public durant le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux et sociaux».

4. Budget, secrétariat et membres

a) Budget

Le rapport des dépenses du CCEK pour les mois de mars et d'avril 2015 est présenté. Une question est soulevée puis est répondue concernant les frais administratifs portés à la carte de crédit du CCEK. Les membres formulent quelques commentaires sur la politique concernant la carte de crédit du CCEK.

D'autre part, le 14 avril 2015, la demande de financement annuel du CCEK pour l'année 2015-2016 a été transmise électroniquement à la sous-ministre du MDDELCC. Le CCEK a reçu un accusé de réception le 15 avril 2015. Les membres sont informés qu'un représentant du MDDELCC a contacté le secrétaire exécutif pour informer le CCEK que la demande de financement était actuellement examinée par le Conseil du trésor et que, en raison des mesures mises en place récemment par le gouvernement du Québec, le processus pour l'octroi du financement pourrait prendre plus de temps cette année. Les membres mentionnent que la demande de financement du CCEK devrait être transmise à l'avance de manière à recevoir les fonds plus tôt au cours de l'exercice. Ils soulignent aussi qu'il est nécessaire de maintenir une réserve adéquate sous forme de surplus pour assurer le fonctionnement du CCEK lors de tels retards.

Afin d'améliorer la gestion financière et la préparation du budget du CCEK, les membres demandent au secrétaire-exécutif que divers logiciels comptables soient identifiés et comparés. Un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

b) Plan d'action quinquennal 2015-2020

Le Plan d'action quinquennal du CCEK 2015-2020 a été adopté lors de la conférence téléphonique tenue le 7 mai 2015. Les membres décident de transmettre des exemplaires de ce plan à l'Administration régionale Kativik (ARK), à la Société Makivik ainsi qu'aux administrateurs fédéral et provincial dès que la version anglaise sera disponible. Le document devrait également être affiché sur le site Web du CCEK.

c) État d'avancement des dossiers actifs du CCEK

Suivant la 143^e réunion du CCEK, un tableau décrivant l'état d'avancement des dossiers actifs du CCEK a été préparé et est présenté.

d) Rapport annuel du CCEK 2014-2015

Une première version provisoire du rapport annuel du CCEK 2014-2015 est présentée. Il est décidé que sa révision serait reportée à une date ultérieure.

e) Site Web du CCEK

Suivant la rencontre du sous-comité chargé de la refonte du site Web du CCEK, les membres sont informés que le consultant est prêt à procéder à la refonte. Les membres mentionnent que l'achèvement de ce dossier devrait être prioritaire et acceptent d'entreprendre la révision des termes utilisés sur le nouveau site Web avec l'aide du consultant. Les données statistiques sur la fréquentation du site Web du CCEK sont également présentées.

5. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ

À la 143^e réunion du CCEK, les membres ont soulevé la question de la participation du gouvernement fédéral au processus de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) qui semble plutôt réduit. Ils ont demandé que l'on s'informe auprès du CCEBJ du rôle que joue le gouvernement fédéral dans la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22 de la CBJNQ. Un représentant du CCEBJ a été contacté à cet effet. Le représentant a expliqué que le gouvernement fédéral ne participait pas autant que le gouvernement provincial à la révision. Le CCEBJ est toutefois d'avis que le gouvernement fédéral devrait participer davantage. Les membres sont informés que des discussions avec les Cris, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral avaient été entamées récemment. On soulève aussi la question du changement de classification des projets de zone grise dans le chapitre 23. La prochaine réunion du groupe de travail créé pour réviser les annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ devrait avoir lieu en septembre 2015.

b) Dépliant sur les processus d'évaluation environnementale au Nunavik

Après la 143^e réunion du CCEK, les membres ont poursuivi la révision du projet de dépliant sur les différents processus d'évaluation environnementale qui peuvent être déclenchés au Nunavik. Les membres réitèrent qu'il faut simplifier l'information décrivant les processus d'évaluation environnementale et suggèrent de les présenter sous forme de diagrammes. Les membres soulignent à nouveau qu'un groupe de consultation (focus group), composé de représentants de divers organismes du Nunavik, devrait être mis en place afin de valider le contenu du document et pour évaluer sa pertinence et sa clarté.

c) Évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux divers processus

Les membres ont revu le plan de travail élaboré pour la réalisation d'une étude concernant l'évaluation des impacts sociaux des projets soumis aux divers processus d'évaluation environnementale. La possibilité d'embaucher un consultant pour réaliser l'étude est discutée. Il faudrait toutefois définir le plus précisément possible le travail à faire et circonscrire la démarche.

Un aspect de l'étude pourrait comprendre la comparaison des divers processus d'évaluation environnementale afin de déterminer comment sont considérés les impacts sociaux dans chacun des processus. On mentionne que la première tâche devrait être de définir clairement ce que sont les impacts sociaux. Les membres demandent qu'un sociologue du MDDELCC soit invité à venir faire une présentation théorique et générale sur les impacts sociaux et l'acceptabilité sociale des projets de développement.

d) Renforcement du processus provincial d'évaluation environnementale

Les membres discutent de la nécessité de préserver le caractère indépendant des organismes d'examen prévus au chapitre 23 de la CBJNQ afin d'éviter les conflits d'intérêts potentiels et de renforcer ainsi le processus d'évaluation environnementale. Il est notamment décidé qu'un projet de lettre, adressé à la sous-ministre du MDDELCC, soit rédigé concernant la nécessité de préserver le caractère indépendant de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et de maintenir au Nunavik son secrétariat. En étant situé au Nunavik, le secrétariat peut

mieux représenter la région et est plus en mesure d'offrir un soutien à ses membres provenant de la région. Le secrétariat est aussi plus facilement accessible pour la population qui peut alors avoir accès à l'information.

6. Modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement

Le 27 mars 2015, le CCEK a reçu une invitation du cabinet du ministre du MDDELCC, M. David Heurtel, à participer aux consultations spéciales concernant la révision et la modernisation du processus d'évaluation environnementale prévu dans la Loi sur la qualité de l'environnement. Suivant la préconsultation tenue le 10 avril 2015 à Montréal, le MDDELCC a annoncé qu'il déposerait cet été à l'Assemblée nationale, un livre vert sur le sujet. Les consultations sur le livre vert sont prévues à l'été ou à l'automne 2015, après quoi son contenu devrait être révisé, puis utilisé pour la rédaction d'un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les membres reconnaissent l'importance de ce dossier et manifestent leur intérêt de participer aux consultations dès que le livre vert sera disponible. Les membres se demandent dans quelle mesure cette révision s'appliquera au Nunavik et quels seront les impacts sur le processus d'évaluation environnementale du chapitre 23 de la CBJNQ.

7. Activités minières

a) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance

Les membres ont poursuivi leur discussion sur la possibilité de rédiger une lettre à l'administrateur provincial et une autre à l'administrateur fédéral concernant les préoccupations du CCEK à l'égard des processus d'évaluation environnementale appliqués au projet minier ferrifère Hopes Advance devant être réalisé dans les environs d'Aupaluk. Il est décidé de reporter la discussion à ce sujet à une date ultérieure.

b) Projet concernant les éléments des terres rares

Les membres discutent de divers aspects du projet concernant les éléments des terres rares proposé par la société « Quest » (Quest Rare Mineral Ltd.). On fait observer que, puisque le projet sera réalisé au Nunavik et au Labrador, plusieurs processus d'examen seront appliqués au projet. Les membres sont informés que des communications ont été établies entre les organismes d'examen et les organismes régionaux concernant l'évaluation environnementale et sociale du projet.

c) Colloque sur le développement minier 2015, Kuujuaq

Le secrétaire exécutif présente un résumé du colloque sur le développement minier 2015 qui a été organisé par le Fonds d'exploration minière du Nunavik et qui a eu lieu les 27, 28 et 29 avril à Kuujuaq. Le colloque avait pour objectifs de rassembler des représentants du gouvernement du Québec, du secteur des mines et des organismes régionaux afin d'encourager un dialogue ouvert sur le développement minier au Nunavik, de fournir aux résidents du Nunavik l'occasion de participer au développement minier et d'apprendre sur le sujet ainsi que d'offrir aux entrepreneurs locaux des possibilités d'affaires.

d) État d'avancement du dossier concernant le site minier Asbestos Hill

Les membres sont informés que le groupe Glencore a récemment présenté une demande d'aide financière dans le but d'entreprendre d'autres travaux de réhabilitation au site abandonné de la mine Asbestos Hill situé au nord-ouest de la mine Raglan. La mine Asbestos Hill a été exploitée de 1972 à 1984. Au fil des années, les résidus miniers ont été exposés aux intempéries des saisons et pourraient constituer une menace pour l'environnement. On demande que l'analyste du CCEK communique avec un représentant du bureau régional du MDDELCC pour s'informer de l'état d'avancement du projet de réhabilitation et de l'ampleur de possibles impacts causés par les résidus miniers et aussi d'obtenir les documents pertinents concernant ce dossier.

8. Travaux du BAPE et du CCEK sur la filière uranifère

Depuis la 143^e réunion du CCEK, la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Commission du CCEK ont complété la rédaction du rapport concernant les enjeux de la filière uranifère au Québec. La version finale du rapport du BAPE devrait être terminée sous peu et sera soumise au ministre du MDDELCC. Après quoi, le ministre dispose de 60 jours pour rendre le document public.

Les membres discutent de la possibilité d'organiser une dernière rencontre entre la Commission du BAPE et les commissions du CCEK et du CCEBJ afin de faire un bilan de nos travaux conjoints et d'identifier les éléments pouvant être améliorés lors d'un prochain mandat conjoint entre nos organisations. La possibilité de rédiger un bilan conjointement avec le BAPE est également discutée.

Les membres discutent enfin des détails relatifs au rapport des dépenses qui doit être présenté dans le cadre de l'entente financière conclue avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour la réalisation du mandat et des consultations publiques.

9. Loi sur les mines – projet de règlement

Le 6 mai 2015, un projet de règlement visant à modifier le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure a été publié dans la Gazette officielle du Québec. Il a pour objet de donner suite aux modifications apportées à la Loi sur les mines en décembre 2013, notamment en ce qui a trait aux modalités applicables à une consultation publique initiée par le promoteur d'un projet d'exploitation d'une mine métallifère dont la capacité de production est de moins de 2 000 tonnes métriques par jour et aux modalités applicables au comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble d'un projet que doit mettre en place le titulaire d'un bail minier. Les membres du public peuvent transmettre leurs commentaires au cours de la période de 45 jours prévue à cet effet avant que le règlement ne soit adopté. Les membres formulent des observations sur le projet de règlement et il est décidé d'envoyer une lettre pour faire part des commentaires du CCEK sur le sujet.

10. Plan Nord

a) Aires protégées

Dans la foulée de son Plan Nord renouvelé, le gouvernement du Québec a mis en place un groupe de travail, composé des ministères concernés du gouvernement provincial, des Premières Nations et des Inuits, d'organismes régionaux, d'organismes de recherche, de groupes environnementaux et de l'industrie minière, afin de discuter des mesures de conservation visant la protection, à des fins autres qu'industrielles, de 50 % du territoire du Plan Nord d'ici à 2035. Les membres se questionnent sur la participation possible du CCEK dans les activités de ce groupe de travail. Il est suggéré pour le moment de suivre l'évolution du dossier.

Il est rappelé qu'un groupe de travail, composé de représentants de l'ARK, de la Société Makivik, du MDDELCC, du MFFP et du MERN, est déjà en place depuis 2013 et travaille spécifiquement à la protection de 20 % du territoire du Nunavik d'ici à 2020 par la création d'aires protégées. Les membres sont informés que le groupe de travail a notamment déployé des efforts pour inclure la rivière Kovik dans le réseau d'aires protégées. En avril 2015, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de protéger une partie du bassin versant de la rivière Kovik.

b) Documents liés à l'état d'avancement du Plan Nord

Les membres sont informés que la Société du Plan Nord a publié un document comprenant un plan d'action et un cadre de référence pour l'avancement du Plan Nord. Les membres formulent des commentaires à l'égard du document. Le CCEK s'intéresse activement au Plan Nord depuis le début et a participé à certains groupes de travail mis en place lors de la première monture du Plan Nord.

11. État d'avancement des travaux sur l'acceptabilité sociale du MERN

Les membres sont informés que, dans la foulée de son chantier sur l'acceptabilité sociale des projets liés à l'exploitation des ressources naturelles, le MERN a récemment publié un document de réflexion visant à alimenter la réflexion des participants aux tables de discussions organisées dans le cadre cette démarche. La population est invitée à formuler des commentaires sur le document publié par le MERN. Compte tenu de l'agenda serré du Comité, il est décidé que le CCEK ne soumettrait pas de commentaires. Les membres reconnaissent toutefois l'importance de ce dossier et demandent d'être informés de son évolution, puisqu'il est susceptible d'améliorer l'évaluation des impacts sociaux dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale et sociale du chapitre 23 de la CBJNQ.

12. Gestion des matières résiduelles

a) Tournée d'inspection des communautés par le MDDELCC

Les membres sont informés que le MDDELCC entend réaliser sa tournée d'inspection des communautés en septembre 2015 et qu'il se concentrerait sur les bancs d'emprunt et les carrières dans la plupart des communautés du Nunavik. Le spécialiste et le technicien en environnement de l'ARK devraient, pour leur part, inspecter des sites d'enfouissements en milieu nordique de Puvirnituk et d'Inukjuak. Il est également précisé aux membres que le lieu d'enfouissement d'Inukjuak prend de l'expansion et se rapproche de la communauté. La municipalité tente actuellement de trouver un nouvel emplacement pour son lieu d'enfouissement.

b) Projets pilotes réalisés dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs

Les membres sont informés que des points de collecte des produits électroniques hors d'usage ont été établis dans les communautés de Puvirnituk, de Kuujjuaq et de Salluit. Le 1^{er} mai 2015, une réunion a eu lieu entre l'ARK et cinq organismes chargés du traitement et du recyclage des produits couverts par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. Dans le cadre d'une entente négociée entre l'ARK et ces organismes, un technicien spécialisé devrait se rendre dans les communautés de Kuujjuarapik, de Salluit et de Kuujjuaq à l'automne 2015 afin d'organiser une collecte des types de matières résiduelles couvertes par le Règlement, dont les piles et les batteries, les produits électroniques, la peinture, les fluides et les huiles de véhicules ainsi que les tubes fluorescents et lampes fluo compactes. Dans le cadre d'une telle activité, le technicien spécialisé serait sur place pour offrir du soutien technique et de la formation aux employés des communautés qui participent au programme. On mentionne que l'information sur le programme devrait être offerte en inuktitut, en anglais et en français dans chaque communauté.

c) Recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik

On présente aux membres l'historique des mesures prises par le CCEK pour faire la promotion du recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik. L'analyste en environnement a récemment communiqué avec un représentant de Boissons Gazeuses Environnement (BGE) pour s'informer de la possibilité d'obtenir une aide financière pour le programme de recyclage des canettes d'aluminium dans les communautés du Nunavik. Le représentant a informé l'analyste en environnement que BGE offre de l'aide financière pour l'achat de compacteurs, les campagnes d'information et le transport des canettes vides. Les membres sont informés que la North West Company fait actuellement des démarches pour acheter un compacteur pour son magasin de Kuujjuaq. Elle prévoit également en acheter un pour ses magasins d'Inukjuak et de Kuujjuarapik. Les membres discutent de la possibilité de produire une affiche d'information à l'intention des résidents de Kuujjuaq pour les inciter à recycler leurs canettes d'aluminium.

13. Divers

a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

Il est décidé que le prochain article à paraître dans la chronique « Coin vert » du Makivik Magazine porterait sur la présence et le ramassage des déchets abandonnés dans la nature au Nunavik. L'article suivant porterait sur le problème du recyclage des canettes d'aluminium et viserait à encourager les résidents du Nunavik à recycler leurs canettes d'aluminium.

b) Information sur l'Institut nordique du Québec

Le 22 avril 2015, le CCEK avait reçu une invitation à participer à un forum d'information concernant la création de l'Institut nordique du Québec qui a eu lieu le 20 mai 2015 à l'Université Laval, à Québec. Le forum avait pour but de rassembler les membres du milieu de la recherche et de présenter les objectifs de l'Institut ainsi que d'aborder les stratégies et les enjeux de recherche liés au développement du Nord. Les membres sont informés que la construction des infrastructures de l'Institut n'est pas encore commencée. L'Institut constituera un véhicule de collaboration entre les divers organismes du milieu de la recherche et fonctionnera selon les six axes de recherche suivants : mieux-être et développement des communautés nordiques; santé et alimentation; fonctionnement des écosystèmes et protection de l'environnement; infrastructures et technologies; énergie et ressources naturelles; ainsi que formation et transfert du savoir et des technologies.

14. Dates et lieux des prochaines réunions

Il est décidé que la 145^e réunion du CCEK aurait lieu à Kangiqsualujuaq dans la semaine du 21 septembre 2015, que la 146^e réunion du CCEK aurait lieu à Québec dans la semaine du 30 novembre 2015 et que la 147^e réunion aurait lieu à Kuujuaq en février 2016.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
3 décembre 2015